

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 NOVEMBRE 2020**

Convocation le 4 novembre 2020

L'an deux mil vingt, le dix novembre, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente de Saint-Vincent-Rive-D'Olt afin de respecter la réglementation en vigueur de lutte contre le COVID19, sous la présidence de Monsieur Raoul DEBAR, Maire.

**Étaient présents :** Messieurs Guillaume BACCON, Fabrice COURTIOL, Raoul DEBAR, Benoît LAFARGUE, Gérard VAN MARLE et Mesdames Chantal DELCROS, Ghislaine GALTAUD, Véronique LABRANDE, Florence TISSANDIE-VERGNE et Nelly VAN MARLE  
**Était excusé :** Jean-Bernard BENAC qui donne procuration à Fabrice COURTIOL  
**Secrétaire de séance :** Florence TISSANDIE-VERGNE

**AMÉLIORATION DE LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DE LA MAIRIE, MODALITÉS  
ET PLAN DE FINANCEMENT**

Monsieur Le Maire informe de la nécessité d'améliorer la performance énergétique de la mairie. Pour ce faire, Monsieur le Maire propose de faire le ravalement de la façade, la mise en place d'une pompe à chaleur ainsi que le changement des fenêtres et portes de la mairie. Des devis ont été demandé et sont donc présentés.

Monsieur Le Maire propose le plan de financement suivant :

**COÛT DE L'OPÉRATION = 47 813.23€ HT (57 126.88€ TTC)**

SERVICES SUBVENTIONNANTS	MONTANT	ANNÉE SOLLICITÉE
État (DETR)	16 735€ (35%)	2021
Région (Accompagnement vitalité des territoires)	14 344€ (30%)	2021
Département (FAST)	9 563€ (20%)	2021
<b>TOTAL SUBVENTIONNÉ</b>		<b>40 642€ (85%)</b>

**Autofinancement :** 7 171.23€ HT (15%) + 9 313.65€ de TVA soit un montant 16 484.88€ TTC.

Monsieur le Maire précise que la commune devra supporter la charge de la TVA jusqu'en 2023, date des fonds de compensations accordés par L'État.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- **CHOISIT** les entreprises SAS RESSEJAC pour le ravalement de la façade, DEWERT Frédéric pour l'installation de la pompe à chaleur, GB Tech pour l'étude de la performance énergétique, MOTA pour le remplacement des huisseries extérieurs et FAUCHER Christian pour la peinture des huisseries ;
- **APPROUVE** le plan de financement tel que mentionné dans le tableau ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents, pour le parfait aboutissement de ce dossier.
- **CHARGE** Monsieur Le Maire de solliciter les organismes subventionnant ;
- **DIT** que le programme « Bâtiments communaux » sera inscrit au budget principal 2021.

POUR : 11  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

A SAINT-VINCENT-RIVE-D'OLT  
Le 10 novembre 2020  
Le Maire, Raoul Debar

Fait et délibéré en séance publique, le jour,  
mois et an que dessus  
Cet acte a été publié le 13/11/2020  
Le Maire, Raoul Debar